

## LANGUES

### EUROPE

albanais  
allemand  
anglais  
bosniaque  
bulgare  
espagnol  
hongrois  
italien  
moldave  
polonais  
portugais  
roumain  
russe  
serbo-croate  
slovaque  
tchèque

### AFRIQUE DU NORD

arabe du Maghreb  
berbère - kabyle

### MONDE TURCO-IRANIEN

afghan - dari  
afghan - pachto  
azéri  
kurde - kurmandji  
ouzbek  
persan  
turc

### CAUCASE

azéri  
arménien  
géorgien  
tchéchène

### ASIE SUD EST

lao  
thaï  
vietnamien

### AFRIQUE SUB SAHARIENNE

malgache  
swahili  
somal  
tchokwé

### MOYEN ORIENT

arabe

### MONDE INDIEN

bengali  
ourdou  
pendjabi  
tamoul

### EXTREME ORIENT

chinois mandarin

Liste des langues non exhaustive ; consulter l'association pour d'autres langues.

## CONTACTS

Les demandes d'interprètes doivent être adressées à Migrations Santé Alsace par mail ou par téléphone au service de gestion de l'interprétariat.



Courriel

[rdvinterprete@migrationsante.org](mailto:rdvinterprete@migrationsante.org)



Téléphone

**03 88 22 60 22**

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30  
et de 13 h 15 à 17 h.

En dehors de ces horaires, et si les lignes sont occupées, un répondeur peut enregistrer les demandes des acteurs professionnels.

Toutes les demandes d'interprétariat doivent obligatoirement être enregistrées par le secrétariat de l'association avant l'entretien.



## L'INTERPRÉTARIAT PROFESSIONNEL

**POUR UN ÉGAL ACCÈS  
AUX DROITS ET AUX SOINS**

[www.migrationsante.org](http://www.migrationsante.org)

## MISSION DE L'ASSOCIATION

Créée en 1975, Migrations Santé Alsace est une association à but non lucratif.

Elle a pour mission de contribuer à la promotion de la santé des populations migrantes et de leur famille ; elle favorise leur accès aux dispositifs, aux droits et aux soins en matière de santé.

Pour répondre aux difficultés de communication entre les professionnels de la santé et du social et les personnes peu ou non francophones, Migrations Santé Alsace met à la disposition des établissements hospitaliers, collectivités, associations ou cabinets médicaux, un service d'interprètes professionnels, formés et expérimentés.

Ce service est gratuit pour l'utilisateur non-francophone.

Migrations Santé Alsace adhère à la « **CHARTRE DE L'INTERPRÉTARIAT MÉDICAL ET SOCIAL PROFESSIONNEL EN FRANCE** », signée en 2012. 10 associations ont défini ensemble le métier, sa déontologie et ses fonctions. Elles s'engagent à une harmonisation des pratiques au niveau national.

## DÉONTOLOGIE DE L'INTERPRÈTE

### ▪ **Fidélité de la traduction**

L'interprète en milieu médical et social restitue les discours dans l'intégralité du sens, avec précision et fidélité, sans additions, omissions, distorsions ou embellissement du sens.

### ▪ **Confidentialité et secret professionnel**

L'interprète en milieu médical et social a un devoir de confidentialité concernant toute information entendue ou recueillie. Il est soumis au même secret professionnel que les acteurs auprès desquels il est amené à intervenir.

### ▪ **Impartialité**

L'interprète en milieu médical et social exerce ses fonctions avec impartialité, dans une posture de retrait par rapport aux parties. Sa traduction est loyale aux différents protagonistes.

### ▪ **Respect de l'autonomie des personnes**

Il n'émet pas de jugement sur les idées, croyances ou choix exprimés par les personnes. Il leur reconnaît les compétences pour s'exprimer en leur propre nom et prendre des décisions en toute autonomie. Il ne se substitue pas à l'un ou à l'autre des interlocuteurs.

## FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'INTERPRÈTE

L'interprète professionnel intervient toujours en présence d'un professionnel de la santé ou du social et d'une personne non francophone.

L'interprète médical et social professionnel

- traduit tous les propos énoncés par chacune des parties et les informe de cette règle au préalable,
- restitue le sens des propos au plus près des nuances exprimées grâce à l'utilisation de techniques d'interprétariat (traduction consécutive),
- respecte dans sa traduction les différents registres des discours (culturel, social, technique, ...),
- contribue à la fluidité de l'entretien en ayant le souci du rythme des échanges.

L'interprète n'est pas habilité à exercer des fonctions de médiateur social : il n'entre pas dans une quelconque régulation ou conciliation, il garde une posture distanciée.

L'interprète est un professionnel de la traduction orale et non un expert de la culture des personnes migrantes.

Il exerce ses fonctions dans une attention « *inter* » culturelle qui lui permet de repérer d'éventuels incompréhensions et malentendus des propos traduits.